

Les différents conseils dans l'école.

	Conseil d'école	Conseil des Maîtres ou équipe pédagogique	Conseil des maîtres du cycle
Attributions	<p>Établit son mode de fonctionnement</p> <p>Vote le règlement de l'école</p> <p>Établit un projet de semaine scolaire</p> <p>Est associé à l'élaboration du projet d'école</p> <p>Émet des avis sur et des suggestions sur la vie de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> -actions pédagogiques -utilisation des moyens -conditions de l'intégration -péri-scolaire -restaurant scolaire -protection et sécurité <p>Donne ou refuse son avis sur l'utilisation des locaux scolaires</p> <p>Doit être informé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du principe des choix des matériels et des livres -de l'organisation de l'aide spécialisée -de l'organisation des rencontres parents-enseignants 	<p>Donne son avis sur l'organisation du service.</p> <p>Donne son avis sur la vie de l'école.</p> <p>-Élaboration et suivi du projet d'école.....</p>	<p>-Élabore et met en œuvre le projet pédagogique de cycle (programmations)</p> <p>-Évalue</p> <p>-Analyse la progression des élèves par rapport au projet pédagogique de cycle.</p> <p>-Propose le passage de cycle à cycle.</p> <p>-Aménage la prise en charge des élèves à besoins particuliers.</p>
Composition	<p>Membres de droit à part entière :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'inspecteur de l'éducation nationale -Le Directeur -Maire + Conseiller -Maîtres de l'école dont les remplaçants présents -Un correspondant du RASED -Un parent d'élève par classe -Le DDEN <p>Membres de droit avec voix consultative :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Membres du RASED -Infirmière scolaire Assistante sociale -ASEM <p>Sur invitation après avis du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Partenaires médicaux et para-médicaux des actions d'intégration -Autres personnes en fonction de l'ordre du jour et pour consultation <p>Membres de droit mais intervenant uniquement dans leur domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les intervenants extérieurs 	<p>-Le Directeur de l'école</p> <p>-L'ensemble des maîtres de l'école.</p>	<p>-Cycle 1 PS-MS-GS</p> <p>-Cycle 3 CM1-CM2</p> <p>-Directeur</p> <p>-Maîtres de cycle dont les remplaçants présents</p> <p>-RASED</p> <p>-Cycle 2</p> <p>-Directeur élém</p> <p>-Directeur mat</p> <p>-Maîtres concernés (CP-CE1-CE2) ou remplaçants présents</p> <p>-RASED</p> <p>-Écoles élém 3 ou 4classes : Conseil des maîtres du cycle = conseil des maîtres de l'école</p> <p>-Écoles 1 ou 2 classes : mise en secteur par l'IEN</p>
Modalités de fonctionnement	<p>-Présidé par le Directeur de l'école</p> <p>-un secrétaire de séance constitué pour l'année</p> <p>-une réunion par trimestre minimum ou à la demande du Directeur ou de la moitié des membres</p> <p>-bilan de fin d'année scolaire rédigé par le Directeur de l'école à l'attention des membres, faisant apparaître l'état de réalisation du projet d'école.</p> <p>-PV 3 exemplaires</p> <p>→ 1 IEN</p> <p>→ 1 Maire</p> <p>→ 1 affiché</p> <p>-Tenue d'un registre</p>	<p>-Présidé par le Directeur de l'école</p> <p>-Une réunion par trimestre minimum</p> <p>-Réunion initiée par le Directeur ou la moitié des membres</p> <p>-Compte-rendu</p> <p style="text-align: center;">→ École → IEN</p>	<p>Choisit son Coordonnateur parmi ses membres.</p> <p>-Notifications des décisions est faite par le Directeur de l'école</p> <p>-Compte-rendu</p> <p>→ École → IEN</p> <p>-Archivage des comptes-rendus</p>
Directeur de l'école	<p>Préside</p> <p>Initie le Conseil d'école</p> <p>Établit l'ordre du jour</p> <p>Rédige le procès-verbal, le bilan de fin d'année et le registre.</p>	<p>Préside</p> <p>Initie les réunions</p> <p>Transmet les comptes-rendus à l'IEN</p>	<p>Membre</p> <p>Notifie les décisions aux parents</p>
Correspondant RASED	Membre de droit	<p>Membre de droit</p> <p>Élaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques</p>	Membre de droit